



Consultation de la préservation de la fertilité pour les femmes de moins de 40 ans



Cette consultation a pour objectif d'estimer les risques du traitement sur la fertilité et d'expliquer les modalités de cette préservation de la fertilité.

Vous bénéficiez d'une consultation avec :

- ▶ un praticien du CECOS (centre d'étude et de conservation des oeufs et du sperme humain) où sera conservé votre matériel biologique. Votre consentement écrit est recueilli ;
- ▶ un gynécologue pour mettre en place le traitement selon la technique de préservation indiquée. Les techniques de préservation de fertilité vous sont proposées en fonction de votre âge, du délai disponible pour les mettre en œuvre, de la maladie que vous présentez et du risque d'atteinte de vos ovaires.

Dans tous les cas, vous n'avez pas plus de 40 ans. Certaines techniques de préservation de fertilité requièrent une limite d'âge plus jeune.

Documents nécessaires à votre prise en charge

- ▶ Carte d'identité
- ▶ Courrier du médecin référent
- ▶ Compte-rendu de consultation récent concernant la pathologie et les traitements
- ▶ Résultats des prises de sang : AMH, sérologies infectieuses
- ▶ Résultats de l'échographie de compte des follicules antraux si réalisée
- ▶ Compte rendu de la dernière consultation d'anesthésie

Techniques et étapes de préservation de la fertilité

Les 2 principales techniques de préservation de la fertilité féminine sont :

- la conservation d'ovocytes ou d'embryons
- la conservation de tissu ovarien

La conservation d'ovocytes nécessite le plus souvent de réaliser une stimulation hormonale suivie d'une ponction d'ovocytes sous anesthésie. Les ovocytes peuvent être conservés dans l'azote liquide. Dans certains cas, les ovocytes peuvent être préalablement inséminés avec les spermatozoïdes de votre conjoint afin de conserver des embryons.

Vous êtes informée après la ponction par le biologiste du nombre d'ovocytes prélevés et conservés. Seuls les ovocytes matures sont congelés.

Dans les cas où la réalisation d'une stimulation hormonale est impossible (délai avant traitement insuffisant, dans certains cas de cancers du sein), les ovocytes peuvent être prélevés sous forme immature et une étape de maturation in vitro (MIV) au laboratoire est alors nécessaire avant congélation.

Lors d'un désir ultérieur de grossesse, les techniques d'assistance médicale à la procréation permettent d'utiliser les ovocytes et/ou embryons. L'utilisation est possible jusqu'à votre 45^e anniversaire en l'absence de contre-indication à la grossesse.

Le tissu ovarien est prélevé au bloc opératoire sous anesthésie générale par voie coelioscopique. Si une intervention est nécessaire dans le cadre de la pathologie, les 2 gestes peuvent être réalisés dans le même temps opératoire. Le tissu ovarien ainsi prélevé est conservé par fragments dans l'azote liquide.

Après les traitements, dans la majorité des cas, les fragments d'ovaires pourront être greffés dans la cavité pelvienne permettant la reprise des cycles et la survenue d'une grossesse spontanée ou bien la réalisation de techniques d'assistance médicale à la procréation.



Taux de réussite

Après conservation d'ovocytes matures, les chances de naissance d'un enfant dépendent de l'âge au moment du prélèvement et du nombre d'ovocytes cryoconservés. Jusqu'à 35 ans, les chances sont de 15 % pour 5 ovocytes, 40% pour 10 ovocytes. À partir de 36 ans, les chances sont de 10 % pour 5 ovocytes et 25 % pour 10 ovocytes¹.

Les chances de naissance d'un enfant après conservation d'ovocytes maturés in vitro sont inférieures à celles de la conservation d'ovocytes matures obtenus après stimulation².

Après conservation d'embryons, les chances de naissance vivante sont d'environ 25 % par transfert embryonnaire².

La greffe de tissu ovarien est une technique récente et pour laquelle nous avons peu de recul. Les données suggèrent une reprise des cycles menstruels pendant 5 ans en moyenne et des taux de grossesse d'environ 29 % (une étude sur 111 femmes)³.

Les données actuelles sont rares et basées sur de petites études. Si vous souhaitez participer à la recherche, que vous soyez atteinte de cancer ou non, vous pouvez être volontaire auprès des Seintinelles et participer ainsi à des études par questionnaires.

👉 www.seintinelles.com

¹ Cobo et al., 2021

² Agence de Biomédecine, données 2021

³ Donnez et al., 2015

Conservation

Vos ovocytes, vos embryons ou votre tissu ovarien sont conservés au CECOS (plateforme de cryobiologie).

Tous les ans, un courrier vous sera envoyé par le CECOS vous demandant si vous souhaitez poursuivre la conservation. Ceci est une démarche légale obligatoire. Quand plusieurs conservations sont réalisées, un courrier regroupant toutes les conservations est envoyé à la période correspondant à la première conservation.

Il est important que vous répondiez à ce courrier quelle que soit votre décision de poursuivre la conservation ou non. Si vous souhaitez y mettre un terme, un entretien avec un praticien du CECOS peut être proposé afin que vous obteniez toutes les informations avant de confirmer votre souhait de détruire ou de donner à la recherche.

Après la guérison ?

En cas de difficultés à concevoir spontanément après traitement, et si vous souhaitez utiliser vos ovocytes ou embryons ou vos fragments d'ovaire cryoconservés, vous pouvez prendre rendez-vous dans le centre. Afin de restaurer votre fertilité, les conditions suivantes sont requises en France :

▶ **Être âgée de moins de 45 ans.**

▶ **Avoir un état de santé compatible** avec une grossesse **et l'accord** de l'oncologue médical dans le cadre du cancer.

▶ Dans les cas de conservation d'embryons, il est important de prendre en compte, au moment de la décision, que leur transfert nécessite que vous soyez toujours dans **le même couple**. Dans les cas de séparation ou de décès d'un des partenaires, conformément à la loi, les embryons ne pourront pas vous être restitués.

Contact

Centre de préservation de la fertilité en Nouvelle-Aquitaine (CPFA)

CHU de Poitiers

Tél. **05 49 44 39 56** - mail : **sec.amp@chu-poitiers.fr**

<https://www.chu-poitiers.fr/specialites/medecine-de-la-reproduction/>

CHU de Poitiers – Site de la Milétrie
2 Rue de la Milétrie 86021 Poitiers

CHU de Bordeaux

Tél. **05 56 79 56 79** - mail : **preservation.fertilite@chu-bordeaux.fr**

[www.gynecologie-amp-chubordeaux.fr/amp/Préservation de la fertilité](http://www.gynecologie-amp-chubordeaux.fr/amp/Pr%C3%A9servation%20de%20la%20fertilit%C3%A9)

CHU de Bordeaux - Hôpital Pellegrin - Centre Aliénor d'Aquitaine
Place Amélie Raba-Léon 33076 Bordeaux cedex

CHU de Limoges

Tél. **05 55 05 64 72** ou **05 55 05 14 82** - mail : **amp@chu-limoges.fr**

<https://www.chu-limoges.fr/centre-d-aide-medicale-a-la-procreation>

CHU de Limoges – Hôpital de la mère et de l'enfant
8 Avenue Dominique Larrey 87000 Limoges

